



Assemblée générale

Distr. générale
23 avril 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 140 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

Projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

Résumé

Le présent rapport rend compte des observations du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Vu la date récente de sa création, le Comité axe son attention, dans ce premier rapport, sur les questions les plus importantes abordées dans le projet de budget et tout particulièrement sur la restructuration proposée pour la Division des investigations du Bureau.



I. Introduction

1. Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a procédé à l'examen du projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (voir A/62/783). Cet examen a été effectué en application de l'alinéa d) du paragraphe 2 du mandat du Comité annexé à la résolution 61/275 de l'Assemblée générale, aux termes duquel l'une des tâches qui incombent au Comité consiste à examiner le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au regard de son plan de travail et à faire des recommandations à l'Assemblée par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

2. Vu la date récente à laquelle le Comité a été créé, le temps limité dont il disposait pour présenter ses observations à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif et le calendrier de réception de la documentation du Bureau et d'autres entités de l'Organisation des Nations Unies sur le sujet considéré, les commentaires qui figurent dans le présent rapport sont fondés exclusivement sur les documents soumis et concernent principalement le projet de restructuration de la Division des investigations du Bureau. Le Comité a l'intention de présenter des analyses plus détaillées sur les propositions budgétaires futures. Il compte que les plans de travail du Bureau pour 2008 seront arrêtés avant la tenue de sa prochaine réunion, à la fin du mois d'avril 2008. Le Comité examinera ces plans et s'entretiendra avec le Bureau de leur contenu, après quoi il présentera les observations critiques qu'il jugera appropriées.

II. Généralités

3. Les prévisions de dépenses du Bureau au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix s'élèvent à 27 946 500 dollars (montant brut) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, soit une augmentation de 5 009 500 dollars (montant brut), ou de 21,8 %, par rapport au budget approuvé de l'exercice précédent, qui se chiffrait à 22 937 000 dollars (montant brut). Ces prévisions couvrent la Division des investigations, la Division de l'audit interne, la Division de l'inspection et de l'évaluation et le Service administratif.

4. Les ressources financières prévues pour le Bureau au titre de l'exercice 2008/09 se répartissent comme suit par rapport à l'exercice précédent :

	2007/08	2008/09	Variation	Variation
	<i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>		<i>(en pourcentage)</i>	
Division des investigations	9 896,2	10 946,8	1 050,6	10,6
Division de l'audit interne	11 483,4	13 248,8	1 765,4	15,4
Division de l'inspection et de l'évaluation	1 062,5	948,6	(113,9)	(10,7)
Service administratif	494,9	2 802,3	2 307,4	466,2
Dépenses d'appui au programme	494,9	732,5	237,6	48,01
Équipe spéciale d'investigation concernant les achats		2 069,8	2 069,8	
	22 937,0	27 946,5	5 009,5	21,8

5. Les ressources financières exposées ci-dessus comprennent un montant de 2 069 800 dollars qui correspond aux prévisions de dépenses de l'Équipe spéciale d'investigation pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008. Cette équipe a été créée en janvier 2006 et les ressources correspondantes étaient précédemment inscrites aux budgets des différentes missions de maintien de la paix. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur les ressources nécessaires pour les investigations concernant les achats (A/62/520), les dépenses de l'Équipe seraient réparties entre les budgets de maintien de la paix (85 %) et le budget ordinaire (15 %). Le montant estimatif des dépenses à inscrire aux budgets de maintien de la paix pour l'exercice 2008/09 à ce titre s'élèverait à 4 139 500 dollars. Toutefois, étant donné que l'Équipe devrait achever l'examen de toutes les affaires relatives aux achats d'ici au 31 décembre 2008, le Secrétaire général demande que des crédits équivalant à environ 50 % du total soient imputés au budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

6. Le Bureau a communiqué des informations au Comité sur les grandes orientations stratégiques et le plan de travail qui sont le fondement de ses prévisions de dépenses pour l'exercice considéré. Les principales initiatives stratégiques et le plan de travail schématique prévus pour chacune des trois divisions, tels que le Bureau les a présentés, sont exposés ci-dessous :

A. Division des investigations

Stratégie

7. Le Bureau a l'intention de renforcer les capacités et d'améliorer les résultats de la Division des investigations en :

a) Instituant une spécialisation des compétences fondée sur la distinction établie entre deux grandes catégories d'affaires : celles relatives à l'exploitation et à la violence sexuelles et celles qui ont trait aux fautes professionnelles dans les domaines financier, économique et administratif;

b) Veillant à ce que l'on atteigne le niveau minimum des capacités requises pour faire prévaloir le principe d'excellence dans le domaine des investigations en modifiant la répartition des enquêteurs en poste dans les missions de maintien de la paix, qui sont actuellement dispersés, de manière à les regrouper dans trois centres régionaux – New York, Vienne et Nairobi –, avec un effectif approximatif de 25 personnes pour chaque centre, y compris celui de New York qui constitue le siège de la Division.

8. Le Bureau estime que le niveau minimum des capacités humaines requises pour un service d'investigation performant se situe aux alentours de 10 à 12 enquêteurs. Selon lui, pour justifier un tel effectif, le nombre d'affaires à traiter devrait, à tout moment, osciller autour de 150. Or, d'après ses indications, ce nombre est actuellement de l'ordre de 20 à 30 dans chacune des missions de maintien de la paix, ce qui ne justifie pas la présence d'enquêteurs résidents. Les mesures à prendre pour renforcer les fonctions d'investigation au sein du Bureau et les propositions connexes du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne font l'objet d'une discussion détaillée dans l'annexe au document A/62/582 et Corr.1. Dans ce rapport, le Bureau porte une attention particulière à trois

domaines : direction et gestion, stratégies et procédures opérationnelles, structure et implantation optimales.

9. Selon le Bureau, la nouvelle structure envisagée assurerait une meilleure concentration sur les domaines d'activité essentiels de la Division des investigations et, de surcroît, elle permettrait à cette division d'étendre ses services à deux nouvelles missions, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). Le Bureau affirme que la formule de l'enquêteur résident aurait imposé la création d'environ 18 postes pour fournir des services d'investigation à ces deux missions. Avec la formule du centre régional proposée dans le budget, il pourra assurer ces services au moyen des ressources existantes.

Résumé du plan de travail

10. Le Bureau indique que, parallèlement aux travaux ordinaires de la Division des investigations, qui sont dans une large mesure déterminés par la demande, les grands projets ci-après sont en cours d'exécution :

- a) Élaboration de règles relatives à la conduite des enquêtes;
- b) Révision du manuel d'enquête et publication d'une version améliorée;
- c) Amélioration de la gestion des affaires grâce à l'intervention d'un comité d'enregistrement des affaires et à la rationalisation du système de gestion des dossiers;
- d) Amélioration des outils et des technologies;
- e) Intégration des activités de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats.

11. Les produits prévus pour la Division des investigations au titre de l'exercice 2008/09 sont les suivants :

- a) Examen et analyse de 420 allégations de faute professionnelle (catégorie I) pour préparer l'adoption d'une décision quant à la juridiction compétente et au lancement éventuel d'une enquête;
- b) 120 rapports d'enquête;
- c) Transmission de 130 dossiers aux responsables de programme pour avis et suite à donner;
- d) Soumission de 20 avis au Département de l'appui aux missions sur les investigations de la catégorie I proposées ou celles de la catégorie II effectuées.

B. Division de l'audit interne

Stratégie

12. Le Bureau continuera de mettre l'accent sur la recherche de l'excellence professionnelle en :

- a) Assurant l'établissement d'un plan de travail fondé sur l'évaluation des risques;

- b) Continuant à renforcer les fonctions de la Section des pratiques professionnelles;
- c) Améliorant l'appui aux technologies de l'information et des communications;
- d) Se dotant de capacités en matière d'expertise comptable judiciaire.

Résumé du plan de travail

13. Le plan de travail proposé pour la Division de l'audit interne prévoit :

- a) La présentation d'un rapport annuel à l'Assemblée générale sur les résultats des audits des opérations de maintien de la paix et l'application des recommandations jugées capitales;
- b) L'établissement des rapports d'audit expressément demandés par l'Assemblée générale;
- c) 120 audits, dont 10 portant sur les fonctions du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions au Siège;
- d) Deux audits horizontaux de questions intersectorielles;
- e) 15 évaluations des risques réalisées par les auditeurs résidents affectés aux missions de maintien de la paix;
- f) L'organisation de deux programmes de perfectionnement professionnel pour les auditeurs et les auditeurs adjoints résidents et d'une conférence annuelle des auditeurs résidents principaux.

C. Division de l'inspection et de l'évaluation

Stratégie

14. Le Bureau continuera d'améliorer la qualité et l'efficacité de ses travaux en :

- a) Élaborant un manuel et des règles générales pour la conduite des inspections et des évaluations;
- b) Perfectionnant la méthode d'évaluation des risques et la planification des activités.

15. Le Bureau a aussi l'intention d'accroître sensiblement la portée des évaluations effectuées sur les opérations de maintien de la paix en application des dispositions des résolutions 58/269 et 60/257 de l'Assemblée générale relatives au renforcement du système de suivi et d'évaluation et à l'amélioration de la présentation des rapports sur l'exécution et l'évaluation des programmes et du choix des dates auxquelles ces rapports paraissent.

Résumé du plan de travail

16. Le plan de travail proposé pour la Division de l'inspection et de l'évaluation prévoit les produits suivants :

- a) Établissement d'un cadre méthodologique approprié pour l'évaluation et l'inspection des opérations de maintien de la paix;
- b) Deux rapports d'évaluation approfondie sur des opérations de maintien de la paix;
- c) Deux rapports d'évaluation thématique sur des opérations de maintien de la paix;
- d) Deux rapports d'inspection ponctuelle sur des opérations de maintien de la paix.

III. Observations du Comité

A. Observations générales

17. Les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne disposent que :

- a) Les auditeurs internes doivent concevoir et formaliser un plan pour chaque mission. Ce plan précise le champ d'intervention, les objectifs, la date et la durée de la mission, ainsi que les ressources allouées;
- b) Le programme des missions d'audit interne doit s'appuyer sur une évaluation des risques réalisée au moins une fois par an.

18. En vertu des pratiques optimales, il est aussi recommandé d'employer une méthode d'audit unique pour évaluer les risques sur la durée, cette méthode devant également être intelligible pour les personnes ou les entités visées, en particulier celles qui ont des comptes à rendre sur la gestion des risques.

19. Il en résulte que le budget devrait être fondé sur un projet de plan de travail qui a été établi sur la base d'une évaluation des risques en définissant clairement la méthode utilisée, en l'appliquant de manière uniforme et en justifiant dûment son bien-fondé.

20. Le Comité recommande au Bureau d'inclure dans les documents de planification des éléments d'information attestant que les activités ont fait l'objet d'une coordination avec les autres organes de contrôle. Le plan de travail devrait également être établi avant le projet de budget ou en même temps que lui et les prévisions budgétaires devraient couvrir la totalité des ressources nécessaires à l'exécution de ce plan.

B. Division des investigations

21. Comme on l'a déjà noté, le Comité a focalisé son examen de haut niveau essentiellement sur le projet de restructuration de la Division des investigations et sur ses incidences financières et autres.

22. Dans le cadre de l'exercice 2007/08, 12 postes (6 postes d'administrateur et 6 postes d'agent des services généraux) ont été autorisés pour la Division des investigations au titre du budget du compte d'appui et 63 postes complémentaires (46 postes d'administrateur et 17 postes d'agent des services généraux) ont été

financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

23. Pour réorganiser la Division en trois centres principaux – New York, Vienne et Nairobi – il faudra transférer des postes approuvés existants, convertir des ressources et des postes de temporaires autorisés pour les missions de maintien de la paix et les redéployer dans les trois centres régionaux. La proposition du Bureau entraînerait le transfert de 12 postes existants d'enquêteur résident (6 postes d'administrateur et 6 postes d'agent des services généraux) des missions de maintien de la paix vers les centres, la transformation en postes de 36 postes de temporaires (26 postes d'administrateur et 10 postes d'agent des services généraux) et leur transfert des missions vers les centres, et la transformation en postes de 27 postes de temporaires (20 postes d'administrateur et 7 postes d'agent des services généraux) qui existent actuellement dans les trois centres, soit 75 changements au total. Compte tenu du plan de travail de la Division des investigations, le Bureau propose de réduire les effectifs en supprimant deux postes par rapport à la dotation en personnel approuvée pour 2007/08. Les ressources à prévoir pour chaque centre régional seraient les suivantes : 29 postes pour New York (23 postes d'administrateur et 6 postes d'agent des services généraux); 18 postes pour Vienne (13 postes d'administrateur et 5 postes d'agent des services généraux); et 26 postes pour Nairobi (18 postes d'administrateur et 8 postes d'agent des services généraux). Le Bureau estime que la nouvelle structure proposée pour la Division des investigations permettrait de répondre aux soucis qui ont été exprimés au sujet de la qualité du travail et de l'amélioration de l'efficacité.

24. S'il est vrai que la mise en place d'équipes d'enquêteurs spécialisés assurerait l'apport de compétences et d'une expérience précieuses à l'Organisation, le Comité recommande néanmoins au Bureau de prendre les dispositions voulues pour faire en sorte que cette initiative ne conduise pas à privilégier certains types d'affaires et à en négliger d'autres. Le Bureau lui a fait observer que sa stratégie visait à encourager plus activement le développement des qualifications professionnelles dans les domaines de spécialisation, notamment en donnant aux enquêteurs la possibilité d'acquérir des compétences multiples.

25. Le Comité a pris note des arguments avancés par le Bureau pour défendre le projet de restructuration. Si le schéma d'organisation fondé sur la création de centres régionaux semble séduisant, il aurait tout de même souhaité que le rapport sur le budget du compte d'appui contienne une analyse plus poussée des incidences financières de la restructuration proposée, à court et à long terme, des conséquences que le redéploiement des enquêteurs pourrait entraîner en créant un précédent et de ses effets éventuels sur le moral du personnel. Il conviendrait de fournir des informations utiles au moyen d'une analyse coûts-avantages présentant une comparaison chiffrée de toutes les dépenses pertinentes afférentes au système des centres régionaux et au système actuel des enquêteurs résidents. Il faudrait également tenir compte des dépenses supplémentaires que le licenciement de fonctionnaires et le recrutement de nouveaux agents seraient susceptibles d'occasionner. Par exemple, le montant de 20 135 900 dollars prévu au titre des postes pour 2008/09 couvre le coût de 73 postes situés dans les centres régionaux. Ce montant a été calculé sur la base d'un taux standard plus faible (50 % pour les postes d'administrateur et 65 % pour les postes d'agent des services généraux), compte tenu de l'abattement pour délais

de recrutement. Dans les exercices ultérieurs, les prévisions de dépenses relatives à ces postes augmenteraient sensiblement puisque les taux appliqués aux fins du calcul des coûts correspondants seraient de 95,1 % dans le cas des administrateurs et de 98,5 % dans le cas des agents des services généraux. Le Bureau est convenu que l'inclusion d'une analyse plus approfondie dans le projet de budget aurait permis d'exposer au Comité de façon plus détaillée les avantages de la structure fondée sur les centres régionaux.

26. Compte tenu des observations qui précèdent, le Comité estime que le Bureau devrait envisager d'adopter une approche progressive pour le transfert ou la transformation des 73 postes demandés pour l'exercice 2008/09. À cet égard, le Bureau n'a pas fourni d'indications sur le nombre d'entre eux qui sont jugés nécessaires pour une période de longue durée. Le Comité a en outre noté que le budget du compte d'appui ne contient pas d'informations descriptives sur les 73 postes en question et sur les fonctions qui seraient assumées par leurs titulaires. L'inclusion de ces informations aurait fourni des arguments utiles en faveur de la restructuration.

27. Le Comité recommande également au Bureau de s'attacher avec soin à définir quels types de compétences et d'expérience sont requis pour des enquêteurs performants en s'appuyant sur l'expertise des institutions supérieures de contrôle des finances publiques et d'autres organismes de contrôle. En envisageant les nominations qui interviendraient à la suite de la restructuration, le Bureau devrait tenir compte des qualifications des fonctionnaires actuellement en poste et de la recevabilité de leurs candidatures pour les nouveaux postes. La procédure à suivre devrait être mûrement réfléchie et bien respectée pour garantir un traitement objectif et équitable à tous les fonctionnaires des Nations Unies et aux candidats éventuels. Comme indiqué plus haut, le Bureau doit également examiner toutes les incidences financières et les répercussions sur le moral du personnel avant d'agir.

C. Division de l'audit interne

28. Le Bureau a indiqué que le plan de travail pour 2008 était principalement fondé sur une évaluation préliminaire des risques inhérents aux activités des clients. Une évaluation complète est prévue en mai 2008 pour les activités du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions et le plan de travail de la Division de l'audit interne sera modifié en fonction des résultats. Le Comité se propose d'examiner la version révisée du plan de travail.

29. Le plan de la Division était fondé sur la méthode d'évaluation des risques qu'elle a adoptée en juin 2006, puis affinée et mise en application en janvier 2007. Les principaux éléments de cette méthode sont les suivants : détermination des risques liés aux activités de l'entité considérée, choix de secteurs d'intervention prioritaires et classification des risques. Le Bureau a défini les risques opérationnels comme la possibilité qu'un événement ou un acte fasse obstacle à la réalisation des objectifs ou à la mise en œuvre des stratégies de l'Organisation des Nations Unies. Il a indiqué qu'il avait identifié ces risques en organisant des entretiens et des séminaires avec l'Administration et le personnel. Les secteurs d'intervention prioritaires correspondent aux principaux secteurs d'activité qui caractérisent les opérations des Nations Unies. Le Bureau en a recensé 11. Les catégories de risques

ont trait à des sujets de préoccupation ou à des événements communs qui sont regroupés en fonction de la nature des risques correspondants. Le Bureau en a identifié sept, qui se rapportent aux fonctions suivantes : stratégie, gouvernance, conformité, finances, opérations, ressources humaines et informatique.

30. Le Comité estime que la méthode exposée par la Division de l'audit interne constituait une base raisonnable pour l'établissement du plan de travail préliminaire de cette unité administrative. Les produits de la Division, tels que présentés dans le projet de budget, sont fondés sur le plan de travail pour 2008.

31. Lorsqu'il a examiné le plan de travail de la Division pour 2008, le Comité a constaté qu'il était incomplet. Par exemple, les renseignements sur les « critères » (rang de priorité élevé, moyen ou faible au regard des risques) n'avaient pas été insérés pour un grand nombre de missions assignées au Service de l'audit des opérations de maintien de la paix. Ces critères n'étaient pas précisés pour 89 missions prévues sur un total de 175 (soit près de la moitié). Étant donné que les évaluations des risques permettraient à la Division de mieux comprendre le fonctionnement des entités qu'elle contrôle et de concentrer les activités d'audit sur les secteurs à risque élevé ou moyen, il est important de fournir des informations complètes sur les critères dans le plan d'audit. Les renseignements sur les « catégories de risques » étaient également omis pour certaines missions. Enfin, il aurait été souhaitable que le plan de travail soit accompagné d'une légende pour clarifier les indications qui figurent dans la colonne intitulée « Type de mission ».

32. Le Comité recommande au Bureau d'achever l'établissement du plan de travail pour 2008 et d'inclure des informations plus complètes sur les critères qu'il a utilisés pour la définition des risques et des catégories de risques correspondantes. Il faudrait également joindre une légende au plan de travail.

33. Au titre de l'exercice 2007/08, 77 postes ont été approuvés pour la Division dans le cadre du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Au titre de l'exercice 2008/09, le Bureau propose de transférer, pour des raisons techniques, 15 postes d'auditeur résident actuellement inscrits au budget des missions auxquelles ils se rattachent (3 provenant de la MINURCAT et 12 provenant de la MINUAD). Cet arrangement s'explique par le fait que les calendriers pour l'adoption du budget du compte d'appui et la création de la MINURCAT n'étaient pas synchronisés. De même, la MINUAD a été créée après l'approbation du budget du compte d'appui pour l'exercice 2007/08, ce qui fait que les prévisions de dépenses relatives à la Division ont été inscrites au budget de la MINUAD pour le court terme. Ces transferts ne devraient pas entraîner de frais supplémentaires pour l'ONU.

34. Pour l'exercice 2008/09, le Bureau propose également de transférer neuf postes d'assistant d'audit affectés à des missions de maintien de la paix de la catégorie des services généraux (Autres classes) à celle du Service mobile. Cette proposition vise à faciliter le recrutement d'assistants d'audit qualifiés au sein des missions, solution jugée préférable à celle qui consiste à détacher des fonctionnaires en poste dans des lieux d'affectation ordinaires. **Le Comité note qu'aucune indication n'a été donnée dans le projet de budget au sujet d'éventuelles différences de coûts liées à ces conversions.**

35. Le Bureau demande également la création d'un poste d'administrateur (P-4) pour l'audit de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et la

suppression d'un poste d'agent des services généraux pour l'audit de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

36. Dans son projet de budget, le Bureau a indiqué que les postes demandés pour l'exercice 2008/09 étaient fondés sur la définition des ressources en personnel nécessaires pour procéder à l'audit des risques évalués, compte tenu de la formule approuvée par l'Assemblée générale pour le calcul du nombre d'auditeurs résidents à affecter aux missions et de la complexité des mandats et des contextes opérationnels des différentes missions de maintien de la paix. **En raison des contraintes mentionnées précédemment, le Comité n'a pas procédé à une évaluation détaillée des postes proposés pour la Division de l'audit interne dans le cadre de son examen de haut niveau.**

D. Division de l'inspection et de l'évaluation

37. Le Bureau a noté que, lors de l'élaboration de son plan de travail pour 2008, la Division de l'inspection et de l'évaluation a adopté une approche systématique et stratégique axée sur les risques en matière de planification pour établir des priorités parmi les multiples exigences auxquelles elle doit répondre. Selon lui, comme la Division continuera d'exécuter des prestations répondant à des mandats définis par l'Assemblée générale, ses travaux ne peuvent pas être entièrement axés sur le risque. En outre, pour la détermination et le choix de sujets pouvant donner lieu à des inspections et à des évaluations, la Division a utilisé un cadre de planification qui tient compte des facteurs liés aux risques, des enjeux stratégiques et du fait que ses interventions doivent avoir un caractère systématique et cyclique; cette approche vise à faire en sorte que les activités de la Division présentent une utilité pour les organes de gouvernance et l'Administration de l'ONU et les autres parties intéressées en assurant la prise en compte des priorités stratégiques de l'Organisation en matière de contrôle de façon régulière et en temps opportun et en concentrant les ressources limitées disponibles sur les domaines d'activité qui exigent une attention prioritaire. Le modèle de risque utilisé par la Division sera développé progressivement à mesure que des sources de données supplémentaires deviendront disponibles pour les indicateurs de risque pertinents.

38. Le Comité estime que la méthode de planification axée sur les risques employée par la Division de l'inspection et de l'évaluation constituait une base raisonnable pour l'établissement de son plan de travail initial pour 2008. Il a noté avec satisfaction que ce plan contenait toutes les informations nécessaires à la justification des activités que la Division doit entreprendre en 2008.

39. Au titre de l'exercice 2007/08, un poste d'administrateur (P-4) a été approuvé pour la Division de l'inspection et de l'évaluation dans le cadre du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Au titre de l'exercice 2008/09, la Division demande trois postes d'administrateur et un poste d'agent des services généraux supplémentaires, ce qui porte à cinq le nombre total de postes à financer à l'aide du compte d'appui. Le Bureau a indiqué que ces postes supplémentaires permettraient à la Division de renforcer ses fonctions d'évaluation approfondie et d'évaluation thématique et d'accroître sensiblement la portée et l'étendue des évaluations auxquelles elle procède dans le domaine du maintien de la paix.

40. Pour les raisons précédemment indiquées, le Comité n'a pas procédé à une évaluation détaillée des postes proposés pour la Division de l'inspection et de l'évaluation.

IV. Conclusion

41. Les membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sauraient gré à l'Assemblée générale de bien vouloir examiner le présent rapport et de prendre note des observations et des recommandations qu'il contient.

Le Président du Comité consultatif
indépendant pour les questions d'audit
(*Signé*) David M. Walker
